

Commune de Lesches - Arrêté n° 2026-013

ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le Maire de la commune de Lesches,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2021-09 du 21 mai 2021 portant détermination des lignes directrices de gestion de la commune à compter du 1^{er} juin 2021,

ARRÊTE

Article 1 : Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement de grade au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Nom-Prénom	Grade actuel	Nomination possible à compter du :
NAVARRO Francisco	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2026
CRY Frédérique	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2026
DA SILVA Maria Manuela	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	01/07/2026

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'agent et dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Présidente du Centre de Gestion,

Fait à Lesches, le 26 mai 2026

Le Maire,

Nicolas LECLERE

Signé électroniquement par
Le Maire de Lesches
Nicolas LECLERE

Affiché le :



Le 28 mai 2026

Le Maire,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, par voie postale au 43 rue du Général de Gaulle 77000 MELUN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.